

Le gouvernement du Québec et le logiciel libre

Pour une ? Numérique

Autonomie
Souveraineté
Autosuffisance

MINISTRE
ET SECRÉTARIAT

RESSOURCES
HUMAINES

BUDGET DE
DÉPENSES

FAIRE AFFAIRE
AVEC L'ÉTAT

INFRASTRUCTURES
PUBLIQUES

RESSOURCES
INFORMATIONNELLES

> [Actualités](#)

> [Toutes les nouvelles](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Nouvelles](#)

NOUVELLES

MESURES SUR L'UTILISATION DU LOGICIEL LIBRE DANS LES ORGANISMES PUBLICS : UN PREMIER BILAN POSITIF APRÈS SIX MOIS

20 SEPTEMBRE 2013



À la veille de la Journée internationale du logiciel libre, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, dresse un premier bilan positif des mesures annoncées par le gouvernement pour accroître l'utilisation du logiciel libre dans les organismes publics.

[Communiqué de presse](#)

[Annexe](#)

Ce communiqué n'est sûrement pas publié au moment de la semaine du logiciel libre par hasard

<http://www.tresor.gouv.qc.ca/nouvelles/article/mesures-sur-lutilisation-du-logiciel-libre-dans-les-organismes-publics-un-premier-bilan-positif/>

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX POUR LES HUIT MESURES ANNONCÉES EN MARS 2013 VISANT À ACCROÎTRE L'UTILISATION DU LOGICIEL LIBRE DANS LES ORGANISMES PUBLICS

MESURE 1 - CRÉATION DU CELL

Le Centre d'expertise en logiciel libre (CELL) est opérationnel depuis le 2 avril 2013. Il compte une équipe de 20 professionnels œuvrant dans le domaine de l'informatique depuis de nombreuses années et possédant une expertise de pointe dans le développement de solutions basées sur les logiciels libres.

MESURE 2 - LISTE DES STANDARDS OUVERTS

Un comité interministériel sur la normalisation et l'interopérabilité regroupant plusieurs organismes publics a été créé afin d'élaborer une liste de standards ouverts recommandés, dont l'utilisation permettra de faciliter les échanges entre les systèmes d'information des ministères et organismes, tout en permettant au gouvernement d'éviter la dépendance exclusive à l'égard de fournisseurs.

MESURE 3 - APPEL D'OFFRES COURRIER ÉLECTRONIQUE

Les travaux pour le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le courrier électronique gouvernemental débiteront à l'automne 2013.

MESURE 4 - PROJETS PHARES

Quatre projets phares ont été développés depuis la création du Centre d'expertise en logiciel libre au sein de différents ministères, notamment un projet de déploiement de 40 postes avec suite bureautique libre au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, qui bénéficie de l'apport et de l'expertise du CELL.

MESURE 5 - CONCERTATION AVEC LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION

Dans le réseau de l'éducation, le CELL a produit des études et des analyses visant le remplacement des logiciels propriétaires utilisés dans certaines formations collégiales et universitaires, notamment l'utilisation de Gimp, un logiciel libre de traitement d'image, et de ProjectLibre, un logiciel libre de gestion de projets, qui pourraient remplacer Photoshop et Microsoft Project.

MESURE 6 - ANIMATION D'UNE COMMUNAUTÉ DE PRATICIENS

Un comité de gouverne du logiciel libre regroupant plusieurs ministères et organismes a été mis en place afin d'émettre des recommandations quant aux projets prioritaires en fonction des besoins gouvernementaux et à l'égard de l'état d'avancement des projets phares des ministères concernés.

MESURE 7 - ÉVALUATION DES MÉCANISMES ADMINISTRATIFS FREINANT L'UTILISATION DU LOGICIEL LIBRE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Dans le cadre d'une consultation sur les meilleures pratiques contractuelles auprès des ministères et organismes ainsi que de l'industrie des technologies de l'information, le Secrétariat du Conseil du trésor analyse actuellement des solutions afin de renforcer le respect des principes de la Loi sur les contrats des organismes publics, notamment une saine concurrence et l'équité entre les fournisseurs.

MESURES 8 - LES TROIS GUIDES DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Trois guides concernant l'utilisation du logiciel libre ont été diffusés sur le site Web du Secrétariat du Conseil du trésor afin d'éclairer les organismes publics dans le choix de la licence appropriée en fonction de leurs besoins et des coûts associés à leur utilisation.



Mars 2008



L'électrochoc

Actualités

Analyse

Stratégies

Produits

Chroniques

Projets spéciaux

Québec

Informatique en nuage

Sécurité

Mo

Accueil » Nouvelles »



Cour supérieure: Savoir-faire Linux contre la RRQ

Francois2 - 20/03/2008

Un fournisseur qui poursuit un client potentiel, voilà qui n'est pas banal. C'est ce que fait Savoir-faire Linux, une entreprise spécialisée dans le service et le développement de logiciels libres, en déposant une requête contre la Régie des rentes du Québec.

<http://www.directioninformatique.com/cour-superieure-savoir-faire-linux-contre-la-rrq-4/9191>

Daniel Pascot
21 Septembre 2013

Journée du logiciel libre 2013
Québec



COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-17-009506-080

DATE : 3 juin 2010

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE DENIS JACQUES, j.c.s.

Juin 2010

Un jugement

SAVOIR-FAIRE LINUX INC
Demanderesse

c.
RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
Défenderesse

et
**FOURNITURES ET AMEUBLEMENT DU QUÉBEC, division du CENTRE DES
SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**

et
MICROSOFT LICENSING GENERAL PARTNERSHIP

et
COMPUGEN INC.

et
PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Mis en cause

<http://blogs.savoirfairelinux.net/cyrilleberaud/KMBT35020100602152155.pdf>

8° de prendre les mesures requises pour que les organismes publics considèrent les logiciels libres au même titre que les autres logiciels;



Projet de loi n° 133
(2011, chapitre 19)

Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement

Présenté le 8 décembre 2010
Principe adopté le 3 mai 2011
Adopté le 9 juin 2011
Sanctionné le 13 juin 2011

Avril - Juin 2011

Une loi

Mémoire déposé pour les
Consultations particulières et auditions publiques sur le
projet de loi no 133, Loi sur la gouvernance et la gestion
des ressources informationnelles des organismes publics et
des entreprises du gouvernement

FACIL (FACIL est une association à but non lucratif qui fait
la promotion de l'informatique libre au Québec)

5 Avril 2011

Présenté par Daniel Pascot ¹

<http://www.certae.org/fileadmin/loliA2013>

<http://archive.org/details/CyrilleBraudPrsenteLeMmoireDeFacilLorsLaCommissionParlementaire>

<http://archive.org/details/DanielPascotPrsenteLeMmoireDeFacilLorsLaCommissionParlementaire>

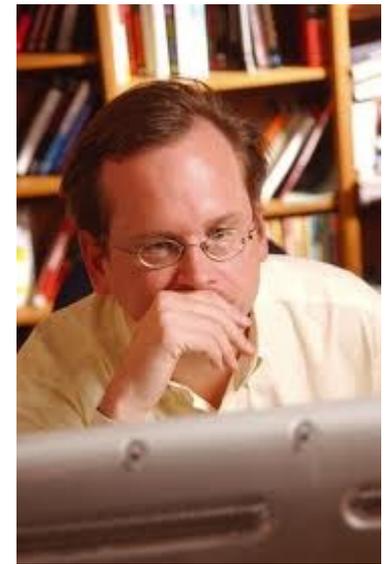
Daniel Pascot
21 Septembre 2013

Journée du logiciel libre 2013
Québec



C'est ainsi qu'apparaît la notion de **patrimoine numérique** qui concerne le patrimoine culturel traditionnel, mais aussi toutes les informations numériques **ET** le logiciel qui permet d'y accéder. C'est là une nouveauté : l'information n'est plus indépendante des outils puisque le logiciel est nécessaire pour y accéder. Dans la mesure où **ce patrimoine est un bien commun**, le gouvernement est impliqué et donc il encourt des responsabilités. Il s'agit là d'une exigence démocratique.

<http://www.certae.org/fileadmin/loliA2013/memoire-facil-loic133.pdf>



Lawrence Lessig



Code is Law

<http://www.framablog.org/index.php/post/2010/05/22/code-is-law-lessig>

Menu

Bonjour, Daniel Pascot !

logout Déconnexion

help Assistance

- Accueil
- Nouvelle page
- Liste des pages
- Modifications
- Utilisateurs
- Recherche
- Statistiques
- Espaces
- Outils

Ouvrir | Fermer

2012

Daniel Pascot
21 Septembre 2013

Vous êtes ici : [home Accueil](#) > [Espace Main](#) > WebHome

Table de concertation sur le logiciel libre

Accueil

Bienvenue sur le wiki de la table de concertation sur le logiciel libre !

Qu'est-ce que cette table?

Visitez [cette page](#) afin de découvrir le contexte, le mandat ainsi que la mission de la table.

Afin de recevoir les mises à jour importantes, abonnez-vous au [flux RSS](#) 

Les groupes de travail

- [Plan d'action](#)
- [Standards ouverts](#)
- [Barrières à l'entrée du logiciel libre](#)
- [Rapport préliminaire des 3 des groupes de travail](#) **nouveau (version finale)!**

Journée du logiciel libre 2013
Québec



Le Soleil > Affaires > Techno > Valse-hésitation autour du logiciel libre

Publié le 16 novembre 2011 à 05h00 | Mis à jour le 16 novembre 2011 à 08h51

Valse-hésitation autour du logiciel libre

[La politique-cadre demande aux ministères de considérer le... \(Photothèque Le Soleil\)](#)

La politique-cadre demande aux ministères de considérer le logiciel libre lors du remplacement, de l'acquisition, du renouvellement ou de la mise à niveau de logiciels, et le décret les autorise à ne pas en tenir compte...

PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL



PIERRE ASSELIN
Le Soleil

(Québec) Moins d'un an après avoir ouvert la porte au logiciel libre avec la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles, le Conseil des ministres vient d'adopter un décret qui protège l'exclusivité des grandes sociétés, pour certains contrats.

DU MÊME AUTEUR

[Pour le bien de la FTQ](#)

[Une réponse inadéquate](#)

[Avec ou sans Keystone](#)

[Nottingham dit oui au tramway](#)

[La défaite diplomatique](#)

La politique, déposée en 2010 par la présidente du Conseil du trésor, Michelle

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/techno/201111/15/01-4468311-valse-hesitation-autour-du-logiciel-libre.php>

La mouche du coche



Sommaire [masquer]

- 1 Introduction
- 2 Le PQ dans l'opposition
 - 2.1 2010-2011 : plusieurs interventions
 - 2.2 Grève étudiante et suites
- 3 Campagne de 2012, arrivée au pouvoir
- 4 Plan numérique ?
- 5 Demande d'enquête du SFPQ
- 6 Sommet sur l'enseignement supérieur
- 7 Données ouvertes : modernisation de l'accès à l'information
- 8 Appels d'offres contournés ou fermés
- 9 Conclusion
- 10 Demandes
 - 10.1 Politique
 - 10.2 Données publiques
 - 10.3 Sites web
 - 10.4 Appels d'offres
 - 10.5 Vérification générale
- 11 Notes

<http://wiki.facil.qc.ca/view/BilanQc2012-2013>

Le gouvernement agit

Mars 2013

Un premier plan
d'action

RESSOURCES
HUMAINES

BUDGET DE
DÉPENSES

FAIRE AFFAIRE
AVEC L'ÉTAT

RESSOURCES
INFORMATIONNELLES

> [Actualités](#)

> [Toutes les nouvelles](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Nouvelles](#)

NOUVELLES

LE LOGICIEL LIBRE EST UNE OPTION INCONTOURNABLE POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

18 MARS 2013



CRÉATION D'UN CENTRE D'EXPERTISE GOUVERNEMENTAL

Parmi les mesures annoncées, mentionnons la création, dès le 1er avril 2013, d'un centre d'expertise gouvernemental en soutien et en développement du logiciel libre. Le Centre d'expertise en logiciel libre (CELL) aura pour mandat de développer une expertise de pointe afin d'accompagner les organismes publics dans le développement de solutions basées sur des logiciels libres. À titre d'exemple, des outils de gestion documentaire, de géomatique ainsi que des plateformes de collaboration et de participation seraient développés à partir de ce type de logiciel.

<http://www.tresor.gouv.qc.ca/nouvelles/article/le-logiciel-libre-est-une-option-incontournable-pour-le-gouvernement-du-quebec/>

Journée du logiciel libre 2013
Québec



Mars 2013

Un premier plan d'action

Mandat du Centre d'expertise en logiciel libre (CELL)

Pour accroître l'utilisation du logiciel libre au sein des organismes publics, les autorités gouvernementales doivent offrir à ceux-ci de l'encadrement, de l'accompagnement et du soutien.

Pour ce faire, le gouvernement mettra en place, au sein du Centre de services partagés du Québec, une équipe d'experts chargés de soutenir les organismes publics dans l'utilisation du logiciel libre. Le Centre d'expertise en logiciel libre (CELL) contribuera à développer l'expertise et le savoir-faire internes, à préserver ceux-ci, à identifier et à baliser les créneaux d'intervention du gouvernement, favorisant ainsi l'adoption de technologies actuellement peu connues.

De façon plus particulière, le mandat du CELL consistera à :

- Offrir aux organismes publics un accompagnement et des services-conseils dans l'utilisation des logiciels libres;
- Évaluer, sélectionner et, au besoin, adapter les logiciels libres d'intérêt pour le gouvernement du Québec;
- Mettre en place des outils et infrastructures nécessaires à l'utilisation des logiciels libres;
- S'impliquer dans les communautés non gouvernementales de logiciels libres, notamment afin de les influencer en fonction des besoins des organismes publics;
- Faire le lien avec les fournisseurs spécialisés;
- Mettre à contribution les ministères et organismes et les réseaux ayant déjà mis en place, ou qui comptent mettre en place dans un avenir rapproché, des initiatives utilisant des solutions en logiciel libre;
- Accompagner le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère des Finances et de l'Économie, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles dans leurs projets phares à l'égard du logiciel libre;
- Travailler avec le réseau de l'éducation afin :
 - De favoriser l'utilisation des logiciels libres dès le plus jeune âge dans les écoles;
 - De collaborer avec les cégeps et les universités pour adapter les programmes de formation collégiale et universitaire, en introduisant une formation spécifique sur le logiciel libre;
 - D'offrir des emplois étudiants centrés sur le logiciel libre, pour ceux ayant un intérêt pour ce sujet;
 - D'identifier les occasions d'utilisation du logiciel libre dans ce réseau;
- Assurer une veille sur le sujet et diffuser cette veille auprès des organismes publics;
- Créer et animer une communauté de pratique sur le sujet pour l'ensemble des organismes publics et des réseaux;
- Adapter des méthodologies en la matière;
- Travailler avec le Centre de leadership et de développement des compétences afin d'établir un plan de formation adapté aux différents acteurs des organismes publics qui interviennent dans l'élaboration et le choix des solutions technologiques.

http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources_informatiionnelles/lo

Québec 

FACIL,
Pour l'appropriation collective
de l'informatique libre



<http://www.la-croix.com/Culture/Expositions/Giuseppe-Penone-Sculpter-une-c>

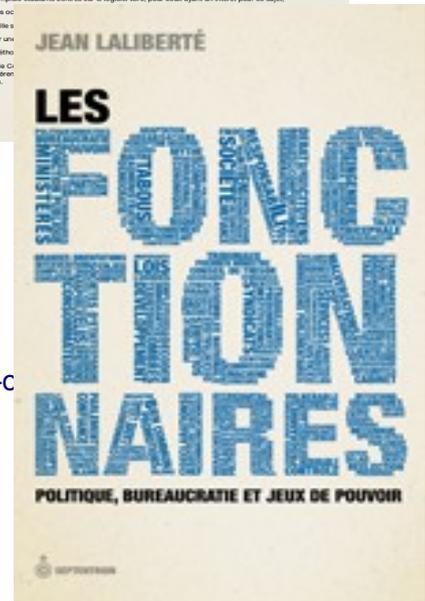
Mandat du Centre d'expertise en logiciel libre (CELL)

Pour accroître l'utilisation du logiciel libre au sein des organismes publics, les autorités gouvernementales doivent offrir à ceux-ci de l'encadrement, de l'accompagnement et du soutien.

Pour ce faire, le gouvernement mettra en place, au sein du Centre de services partagés du Québec, une équipe d'experts chargée de soutenir les organismes publics dans l'utilisation du logiciel libre. Le Centre d'expertise en logiciel libre (CELL) contribuera à développer l'expertise et le savoir-faire internes, à préserver ceux-ci, à identifier et à baliser les critères d'intervention du gouvernement, favorisant ainsi l'adoption de technologies actuellement peu connues.

De façon plus particulière, le mandat du CELL consistera à :

- Offrir aux organismes publics un accompagnement et des services-conseils dans l'utilisation des logiciels libres;
- Évaluer, sélectionner et, au besoin, adapter les logiciels libres d'intérêt pour le gouvernement du Québec;
- Mettre en place des outils et infrastructures nécessaires à l'utilisation des logiciels libres;
- S'impliquer dans les communautés non gouvernementales de logiciels libres, notamment afin de les influencer en fonction des besoins des organismes publics;
- Faire le lien avec les fournisseurs spécialisés;
- Mettre à contribution les ministères et organismes et les réseaux ayant déjà mis en place, ou qui comptent mettre en place dans un avenir rapproché, des initiatives utilisant des solutions en logiciel libre;
- Accompagner le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministre des Finances et de l'Économie, le ministre de la Culture et des Communications et le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles dans leurs projets phares à l'égard du logiciel libre;
- Travailler avec le réseau de l'éducation afin :
 - De favoriser l'utilisation des logiciels libres dès le plus jeune âge dans les écoles;
 - De collaborer avec les collèges et les universités pour adapter les programmes de formation collégiale et universitaire, en introduisant une formation spécifique sur le logiciel libre;
 - D'offrir des emplois étudiants centrés sur le logiciel libre, pour ceux ayant un intérêt pour ce sujet;
- D'identifier les oc
- Assurer une veille s
- Créer et animer un
- Adapter des métho
- Travailler avec le C
- Adapter aux différen
- Technologiqu



3-06-09-

Rechercher 
Avancée

- Ministre et ministère
- Productions animale et végétale
- Pêche et aquaculture commerciales
- Transformation et distribution alimentaires
- Restauration et vente au détail
- Consommation des aliments
- Régions du Québec

Accueil > Ministre et ministère

- Le Ministre
- Mission
- Organigramme
- Structure et mandats
- Organismes
- Plan stratégique
- Politique de souveraineté alimentaire**
- Campagne d'information
- Plans d'action et politiques ministériels
- Rapports annuels et bilans des régions
- Déclaration de services aux citoyens
- Plaintes
- Sécurité civile
- Emplois au gouvernement
- Accès à l'information

Politique de souveraineté alimentaire

Campagne d'information



Dans le cadre de la Politique de souveraineté alimentaire, une campagne d'information est menée en vue de promouvoir l'importance du secteur bioalimentaire du Québec.



- Publications
- Lois et règlements
- Organismes et partenaires
- Nous joindre

La Politique de souveraineté alimentaire, c'est l'outil qui permet d'intervenir et les choix du gouvernement, en concertation :

- répondre aux besoins alimentaires des Québécois
- appuyer la prospérité économique du Québec.

Elle s'articule autour de quatre axes :

- L'identité des aliments du Québec
- L'occupation dynamique du territoire
- La valorisation du potentiel économique du secteur
- Le développement durable.

Consultez la [Politique de souveraineté alimentaire](#).

Vendredi 17 Mai. 2013

La politique de souveraineté alimentaire du Québec est dévoilée



<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Ministere/politiquesouverainetealimentaire/Pages/Politiquesdesouverainetealimentaire.aspx>
http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Politique_Souverainete_alimentaire.pdf

Daniel Pascot
21 Septembre 2013

Journée du logiciel libre 2013
Québec



Pour une ? Numérique

Autonomie
Souveraineté
Autosuffisance

Pourquoi une telle vision devient-elle nécessaire?

The screenshot shows the IRIS website interface. At the top left is the IRIS logo and name: 'Institut de recherche et d'informations socio-économiques'. A navigation menu includes 'Accueil', 'Blogue', 'Mission', 'Publications', 'Événements', and 'Cher'. A sidebar on the left contains a 'Publication' section with the title 'Note socio-économique', a 'Devenir membre' button, and a 'Pour suivre nos activités' section with a newsletter sign-up form. The main content area features the article title 'Logiciels libres : réduction des coûts et souveraineté numérique', published on September 20, 2013, by Stéphane Couture. It includes social media sharing buttons for Facebook (182 likes), Twitter (31 tweets), and YouTube (8 shares). The article text begins with 'Malgré plusieurs ouvertures du gouvernement du Québec dans les dernières années à p... logiciels libres, les mesures concrètes tardent à venir. Or, dans plusieurs autres pays, des expériences d'adoption des logiciels libres ont conduit à des économies importantes, en favoriser leur souveraineté numérique.' A yellow box highlights the text 'Pertinente : on est plusieurs à y penser'. A grey speech bubble points to the article title with the text 'Oui mais pas évident surtout à court terme (adhérences et évaluation du risque)'.

<http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/logicielslibres>

Devinette: combien de photos partagées chaque jour sur les réseaux sociaux?

Par Clément Fages | le 4 juin 2013 | 0 Commentaire



<http://frenchweb.fr/devinette-combien-de-photos-partagees-chaque-jour-sur-les-reseaux-sociaux/118871>

Des extraterrestres ont trouvé le moyen d'effacer toutes les lignes de code

- Plus d'internet
- Plus de téléphones
- Plus de carte de crédit
- Plus de paye
- Plus de voitures
- Plus d'électricité
- Plus de journaux
- ...

Retour à la lampe à huile, au crayon, au cheval, à la voile et un peu à la vapeur car il va falloir du temps pour reconstruire notre monde technologique sur ses anciennes bases (et encore plus sur de nouvelles bases à découvrir)

Morale : on ne peut plus se passer de logiciel

En conclusion : quand un pays fait le choix de la liberté de l'information pour l'avenir de sa jeunesse



Code is Law

Politique, mais non partisan : si le logiciel dicte ou contrôle nos actes nous devons en être maître



<http://www.framablog.org/index.php/post/2010/01/25/lula-bresil-discours-logiciels-libres>

Autosuffisance ou Souveraineté en logiciel dans un monde ouvert

- Ce ne peut pas être l'autarcie
- Mais il faut
 - Pouvoir le choisir sans se le faire imposer
 - Contrôler ses fonctionnalités (espionnage, contrainte, exploitation, endoctrinement)
 - Pouvoir le faire évoluer en fonction de nos intérêts ou de notre volonté
 - Équilibrer les échanges économiques
 - Assurer sécurité (contrôle et pérennité)

L'option qui s'impose

Le logiciel libre ou Open Source



Logiciel libre

- 0 : Exécuter
- 1 : Étudier
- 2 : Distribuer
- 3 : Améliorer



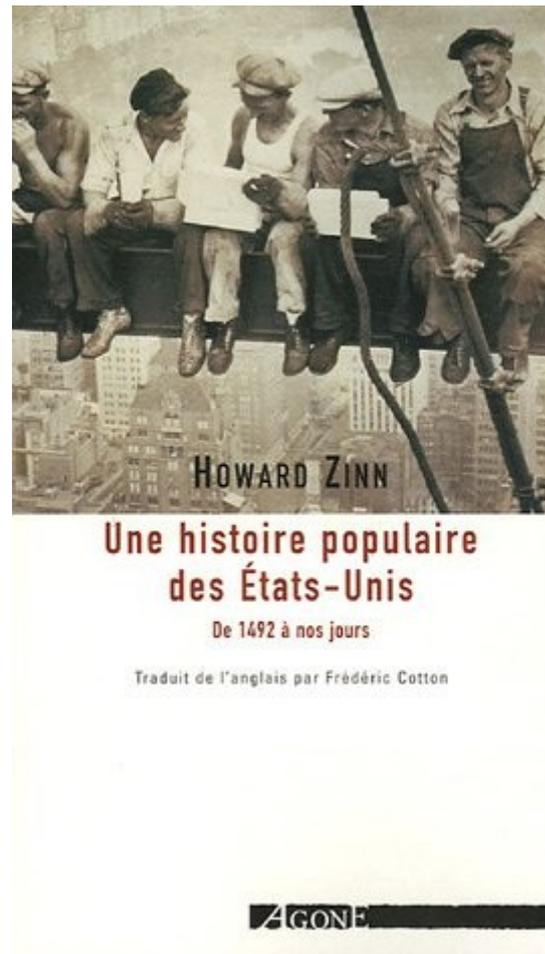
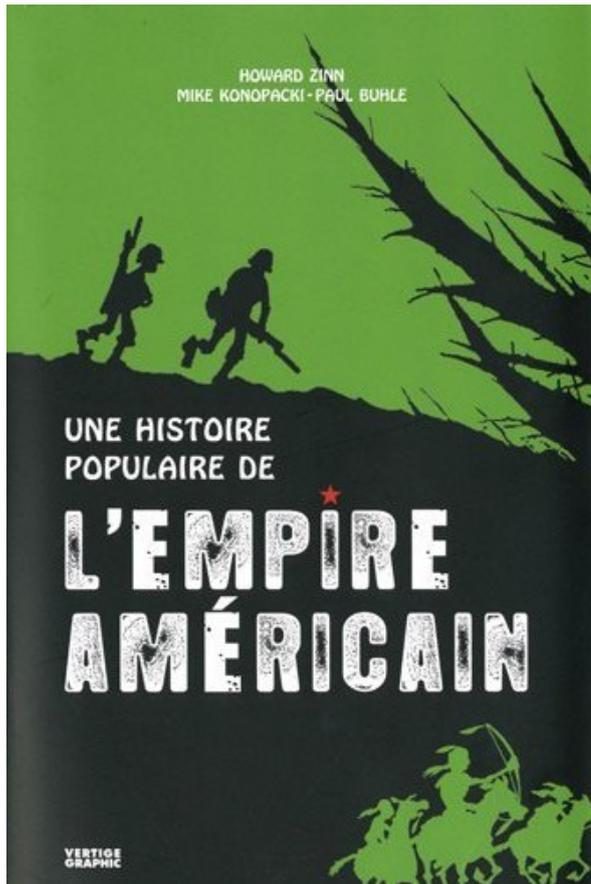
Code is Law .

Liberté
Égalité
Fraternité

Le logiciel est un bien commun : nul ne doit se l'approprier

Le génie des licences libres c'est
d'abolir la propriété et d'assurer
l'accès aux biens communs





Howard Zinn

Le rôle de la **propriété**
et des possédants (riches)
des biens rivaux (rares et limités)
dans l'organisation sociale et politique

La tragédie des
commons n'a pas
de sens pour un
bien non rival

Logiciel libre # privatif

Bien commun # bien privé

- Libre  **Un droit commun**
 - Ce qui est écrit est écrit : il est disponible à tous
 - C'est celui qui en a besoin qui « paye » : pas de bénévolat
 - C'est celui qui fait qui décide
 - On ne paye qu'une fois

- Privatif  **Un droit sacré**
 - Rentabiliser l'investissement passé
 - Créer des situations de rente par des monopoles
 - C'est l'investisseur qui décide
 - On paye à l'usage

Règles éligibilité

Les règles éligibilité au label sont les suivantes:

- Etre une société immatriculée dans son pays d'origine.

Ensuite, il faut respecter les critères de votre pays:

Pour la France, Belgique, Suisse, Luxembourg (points cumulatifs)

- A) La société doit être membre de l'association Dolibarr (soit en tant qu'adhérent moral, soit avec un gérant membre en tant que membre individuel). Pour cela, suivre les instructions sur la page [Adhérer](#).
- B) La société doit
 - soit avoir soumis, dans l'année écoulée, soit au moins 500 lignes de codes ou de traductions approuvées (dans le code source ou via un module sur [dolistore.com](#) ou dans la documentation du [wiki.dolibarr.org](#)),
 - soit avoir représenté Dolibarr dans au moins 1 salon informatique d'ordre national ou régional,
 - soit avoir publié 2 articles autour de Dolibarr dans la presse écrite ou en ligne.

Cette règle B a pour but de s'assurer de la motivation et confiance de la société envers le projet Dolibarr.

- C) La société accepte d'avoir dans ses rangs au moins un développeur avec le grade **Yoda** ou **Jedi** ou **Amiral** actif (Dans la plupart des cas pour un nouvel entrant le grade qui sera attribué sera **Amiral**).

http://wiki.dolibarr.org/index.php/Dolibarr_Preferred_Partner_fr



Il faut montrer
que l'on contribue
et désire
continuer
**IL FAUT
PARTICIPER
ACTIVEMENT
À LA
COMMUNAUTÉ**

Méditation :
Pour une PME
- qui manque de ressources
- si le nombre d'utilisateurs est grand
ALORS le surcoût de rémunération de l'investissement et de la commercialisation est imperceptible surtout face au risque perçu

Want to start selling OpenERP to your customers?

Join our partner network

Get all you need to grow your business and deliver quality services with the OpenERP Partner Program. It includes discounts on OpenERP Enterprise, technical and functional trainings, support services, marketing documents, access to the partner portal, rights to use the trademark and much more.



Apply for Partnership

Why should you become a partner?

Enjoy building a business based on happy customers

A Valuable Product

Have strong value added services as you can rely on 3000 existing modules to deliver what the customer needs in a short period of time. Grow with your existing customer base by continuously proposing new modules.

A Strong Demand

Enjoy the traction of the fastest growing management software in the world. Benefit from the growing customer demand and the OpenERP brand.

High Margins

Grow by developing a recurring revenue stream from OpenERP Enterprise's commission system. Get high billing rates as you deliver a highly valuable software.

Get Big discounts on OpenERP Enterprise

Grow through recurring revenue streams from your customer base

<https://www.openerp.com/partners>

Autosuffisance ou Souveraineté en logiciel dans un monde ouvert

- Pouvoir le choisir sans se le faire imposer
- Contrôler ses fonctionnalités (espionnage, contrainte, exploitation, endoctrinement)
- Pouvoir le faire évoluer en fonction de nos intérêts ou de notre volonté
- Équilibrer les échanges économiques
- Assurer sécurité (contrôle et pérennité)

- Compétences
- Compatibilité
- Intégrer les communautés
- Établir une politique
- Effectuer le travail soi-même
 - Service
 - évolution

Autosuffisance ou Souveraineté en logiciel dans un monde ouvert

- Compétences
- Compatibilité
- Intégrer les communautés
- Établir une politique
- Effectuer le travail soi-même
 - Service
 - Évolution

- Cadre d'interopérabilité de standards libre
- Assurer la formation
- Intégrer les communautés stratégiques
- Supporter l'industrie locale pour garantir la maîtrise des ressources
- Ne pas exporter le travail requis
 - Service
 - Évolution (contribution)

Toute nation doit se doter d'une vision pour l'autosuffisance, l'autonomie et la souveraineté en logiciel et la mettre en pratique

Le secteur public a la responsabilité d'être un moteur, l'absence de politique gouvernementale en faveur du logiciel libre nuit à la constitution du tissu industriel nécessaire à l'atteinte de l'autosuffisance ou de la souveraineté en logiciel

Il faut s'appuyer sur les expertises et spécificités locales afin de devenir un partenaire mondial reconnu, on ne peut pas être leader mondial dans tous les logiciels

Toute nation doit se doter d'une vision pour l'autosuffisance, l'autonomie et la souveraineté en logiciel et la mettre en pratique

Chaque décision en RI (au sens de la loi) doit être prise en tenant compte de sa contribution à l'autosuffisance et à la souveraineté en logiciel

Ceci implique un plan de transition pour couper progressivement les adhésions en :

- interdisant toute nouvelle situation de verrouillage sur une technologie non libre
- allouant les coûts de non compatibilité au cadre d'interopérabilité libre à la technologie responsable
- réservant les fonds publics en enseignement au logiciel libre

Je dédie et je fais cadeau de ce jugement à toute la jeunesse du Québec.

Je dis à cette jeunesse : le monde vous appartient.

Il n'appartient pas aux multinationales. Il n'appartient pas aux fonctionnaires. Il n'appartient pas à ces États qui ont oublié qu'ils étaient d'abord au service de tous.

Je dis aussi que c'est avec des valeurs que l'on crée de la richesse. Et que de la richesse sans valeurs, c'est du pillage.

Je pense maintenant à tous ceux qui m'ont soutenu ces deux dernières années. Merci pour votre confiance indéfectible.

Un merci particulier à Me Marc-Aurèle Racicot et Me Julius Grey pour leur travail et pour avoir accepté de m'accompagner sur cette longue route.

À bientôt,

Cyrille Bérault

<http://blogs.gplindustries.org/node/48>

